

SOMMAIRE DU SYSTÈME DE TAXATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN JUILLET 1936 ET REVENUS BRUTS ENCAISSÉS SOUS CHAQUE DIVISION—suite.

Administration et citation légale.	Classe des commodités, etc., taxée.	Base de la taxe.	Unité sur laquelle la taxation est basée ou comment la taxe est appliquée.	Taux du droit et de la taxe.	Revenu provenant des droits et des taxes pendant l'année fiscale 1936. — D.—Domestique. I.—Importation. T.—Total.
					\$ c.
IMPÔT SUR LE REVENU—fin. ADMINISTRÉ PAR LE COMMISSAIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—fin.					
23-24 Geo. V, c. 14; 23-24 Geo. V, c. 41; 24-25 Geo. V, c. 55; 25-26 Geo. V, c. 40; 1 Ed. VIII, c. 38.	Individus....	Profit ou gain net, ou gratification provenant des gages, salaires ou droits, intérêt sur actions, obligations, intérêt des banques, etc.	Sur le revenu net excédant les exemptions prévues par la loi.	Taux s'échelonnant de 3 p.c. à 56 p.c. ³	32,983,231.71
25-26 Geo. V, c. 40.	Surtaxe.....	Revenu des placements de personnes autres que les corporations.	Sur le revenu de placement compris dans tout revenu excédant \$5,000 et tout revenu excédant \$14,000.	Taux s'échelonnant de 2 p.c. à 10 p.c. Une taxe additionnelle de 5 p.c. est aussi applicable.	7,207,600.54
25-26 Geo. V, c. 40; 1 Ed. VIII, c. 38.	Impôt sur les dons.	Dons ou donations....	Sur les dons ou donations, excepté les exemptions prévues par la loi.	Taux s'échelonnant de 2 p.c. à 10 p.c.	
23-24 Geo. V, c. 41; 24-25 Geo. V, c. 55.	Impôt spécial sur l'intérêt et les dividendes.	Intérêt et dividendes payés par les débiteurs canadiens.	Tous dividendes et certain intérêt payables aux non-résidents. Dividendes et intérêt payables aux résidents en certains cas. ⁵	5 p.c.	82,709,802.83
TAXE D'ACCISE.					
ADMINISTRÉE PAR LE MINISTRE DES FINANCES. Loi spéciale des revenus de guerre. S.R.C. 1927, c. 179	Banques à charte.	Sur toutes les banques auxquelles s'applique la loi des banques.	Sur le montant moyen des billets en circulation. ⁵	1 p.c.	1,280,933.00
ADMINISTRÉE PAR LE SURINTENDANT DES ASSURANCES. 22-23 Geo. V, c. 54.	Compagnies d'assurance.	Compagnies mutuelles sur le plan de dépôt de prime et d'échanges.	Sur les primes nettes reçues au Canada.	2 p.c.	68,232.00